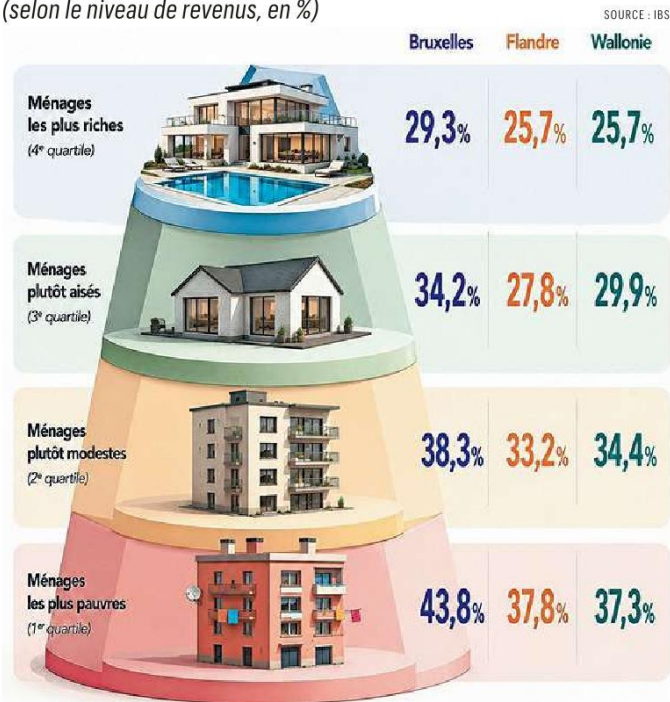


IMMO

LE LOGEMENT PÈSE SURTOUT SUR LES BUDGETS LES PLUS MODESTES

Part du budget des ménages consacrée à l'habitat (selon le niveau de revenus, en %)



L'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) a publié, la semaine dernière, une étude sur la part que les ménages bruxellois, flamands et wallons consacrent au logement. Elle se base sur l'Enquête sur le budget des ménages de Statbel pour l'année 2024 (derniers chiffres disponibles). Dans ce budget logement, l'IBSA inclut le loyer, l'entretien du logement, les charges en eau et en énergie et les réparations mineures. Dans toutes les Régions, ce budget s'avère logiquement la source principale de dépense devant les produits alimentaires (et boissons non alcoolisées) et les transports. Notre graphique indique clairement que c'est à Bruxelles que la part du logement dans le budget total est la plus impor-

tante. Un constat logique vu le coût de l'immobilier dans la capitale, où les prix de vente et les loyers ont augmenté (+ 14,3% pour les seconds en 2023 et 2024) plus rapidement que le coût de la vie. L'étude a divisé la population en quartiles (quatre parts égales) selon les revenus. Plus le revenu est faible, plus les dépenses liées au logement pèsent lourd dans le budget. Avec de nettes variations selon les Régions. Ainsi, la population du 4^e quartile (les revenus les plus faibles) consacre 43,8% de son budget au logement à Bruxelles. Ce chiffre baisse de 5% tant en Flandre qu'en Wallonie. Logiquement, plus les revenus s'élèvent, plus le poids du logement descend.

38%

Selon Ethias, la proportion des Belges qui ont changé leurs habitudes de déplacement depuis la crise pétrolière. Soit en limitant le non-essentiel, soit en utilisant moins la voiture.

VOTRE PORTEFEUILLE

Ce qui change en juin

À côté des effets de la loi-programme et de la réforme des pensions, de nombreuses nouveautés sont entrées en vigueur au début de ce mois de juin. Le droit à l'oubli dans les assurances est étendu. Il permet d'éviter de payer des primes plus élevées. Créé en 2019 et uniquement réservé depuis aux assurances solde restant dû et celles de revenu garanti, elles concernent désormais aussi l'annulation de voyage. En outre, l'obligation de déclaration d'anciens cancers a disparu. Sur le plan de la santé, le vaccin contre le papillo-



mavirus humain (HPV) est désormais remboursé jusqu'à 30 ans (19 ans auparavant). C'est un outil important de lutte contre certains cancers (col de l'utérus, gorge, anus, etc.). Depuis le 1^{er} juin, la liste des achats autorisés via éco-chèques a été élargie. Les produits alimentaires et textiles portant le label Fairtrade et certains produits de l'aquaculture certifiés ASC y font leur apparition. Il y a aussi des modifications pour l'électroménager. Les frigos doivent désormais émarginer aux classes énergétiques A, B ou C. Pareil pour les combinaisons lave-linge/sèche-linge. Les lave-vaisselle, eux, ne seront plus éligibles qu'en classe A. Enfin, le mois de juin signifie la fin de l'engagement statutaire à la SNCB et chez Infrabel et du régime de pension médicale des fonctionnaires. **i**

5,7%

La hausse, au 1^{er} juillet, de la redevance kilométrique pour les poids lourds en Wallonie. Elle variera désormais entre 0,061 euro et 0,267 euro par km.